

# « Toutes les querelles ne sont pas bonnes à mener »

« La semaine dernière encore nous avons jugé une affaire qui portait sur 250 € ! L'une des perspectives pour le prochain exercice va être de responsabiliser les requérants. Car la saisine d'un tribunal est une chose grave et toutes les querelles ne sont pas bonnes à mener. D'autant que l'amende encourue pour recours abusif est désormais de 10 000 €. » Nouveau président du tribunal administratif de Besançon, Xavier Faessel en-

tend ainsi sensibiliser les différents partenaires, à commencer par les avocats, afin d'aiguiller vers la médiation toutes les procédures qui le peuvent. Dans son discours, jeudi dernier, lors de l'audience solennelle de rentrée du TA, le président a rappelé que si l'effectif théorique de sa juridiction est fixé à 9 magistrats, ils ne sont que 7,7 équivalents temps plein pour traiter plus de deux mille affaires par an (lire par ailleurs), épaulés en cela par 12 per-

sonnes au greffe (sur un effectif théorique de 13). Parmi les dossiers dont est saisi le tribunal, le contentieux des étrangers a connu une évolution exponentielle, passé de 302 dossiers enregistrés en 2013, à 553 en 2016 et déjà 525 depuis le début de l'année, représentant 31 % des entrées de dossiers.

## Demandes d'indemnisation

Côté conjoncture, si le contentieux fiscal a augmenté de 8 %, laissant entrevoir la possible conséquence d'une reprise de l'activité économique, ce sentiment est contrebalancé par une baisse de près de 6 % des contentieux liés à l'urbanisme, autre indicateur clé dans ce domaine.

Quant aux affaires grand public traitées par le TA au cours de l'année écoulée, ont notamment été évoqués les plus de 50 dossiers de demandes d'indemnisation suite à la crue de la Savoureuse en 2001 et la condamnation du service de secours départemental de Haute-Saône suite à l'accident d'avion de 2010 sur la commune de Saint-Sauveur (les secours n'ayant pas pris au sérieux l'appel d'un enfant passager



**Le président Xavier Faessel : « L'une des priorités va être de responsabiliser les requérants. »** Photo Franck HAKMOUN

## Chiffres clés

Au 31 août dernier, le tribunal administratif de Besançon avait enregistré en un an 2 184 dossiers, soit 5,4 % de plus que lors de l'exercice précédent. Alors que dans le même temps, 2 118 affaires sont sorties, ce qui représente 16 % de plus en un an. Si la productivité par magistrat a été accrue de 25 %, le délai moyen de jugement est passé de dix mois et vingt-cinq jours à onze mois et trois jours.

La juridiction a enregistré un bond de + 67 % des affaires en référé urgents, notamment dans le contentieux des étrangers (32 % des affaires enregistrées et 525 dossiers déjà traités en 2017). Parmi les autres domaines de sa compétence, le TA a enregistré 13 % d'affaires de contentieux sociaux, 12 % de contentieux fiscal, 11 % de dossier liés à la fonction publique, 6 % en matière d'urbanisme, 4 % concernant les marchés publics, autant pour la police et 18 % de contentieux divers.

de l'avion dont le pilote venait d'être victime d'un arrêt cardiaque lors d'un baptême de l'air).

Sachant que le TA a aussi par exemple rejeté la demande de la commune d'Arc-et-Senans de ne pas rejoindre la communauté de

communes de Loue-Lison, dans le Doubs. Ou encore rejeté les requêtes des collectivités locales qui refusaient de fusionner au sein de la communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs.

**P.L.**

DOU06 - V1